

CONFLIT FAMILIAL, COMMENT DÉMÊLER LA SITUATION ?

OBLIGATION
ALIMENTAIRE

RUPTURE
DE COMMUNICATION

CONFLIT

CHOIX DE VIE



REPRISE DE CONTACT

REDÉFINITION
DE LA RELATION

ÉCOUTE
MUTUELLE

Médiation Familiale Parents Jeune majeur



ARRAS - SAINT-POL-SUR-TERNOISE 03 21 71 76 65
HÉNIN-LIBERCOURT - SAINT-OMER 03 21 98 68 23
LIEVIN 03 21 45 81 60
BETHUNE 03 21 02 69 40

MAISON DE LA PARENTALITÉ

Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

www.epdef.fr

Retrouvez-nous sur

